

EN LIGNE  
SOIRÉE D'INFO  
EXECUTIVE

23 JUN  
2020

IL ÉTAIT UNE FOIS,  
VOUS.



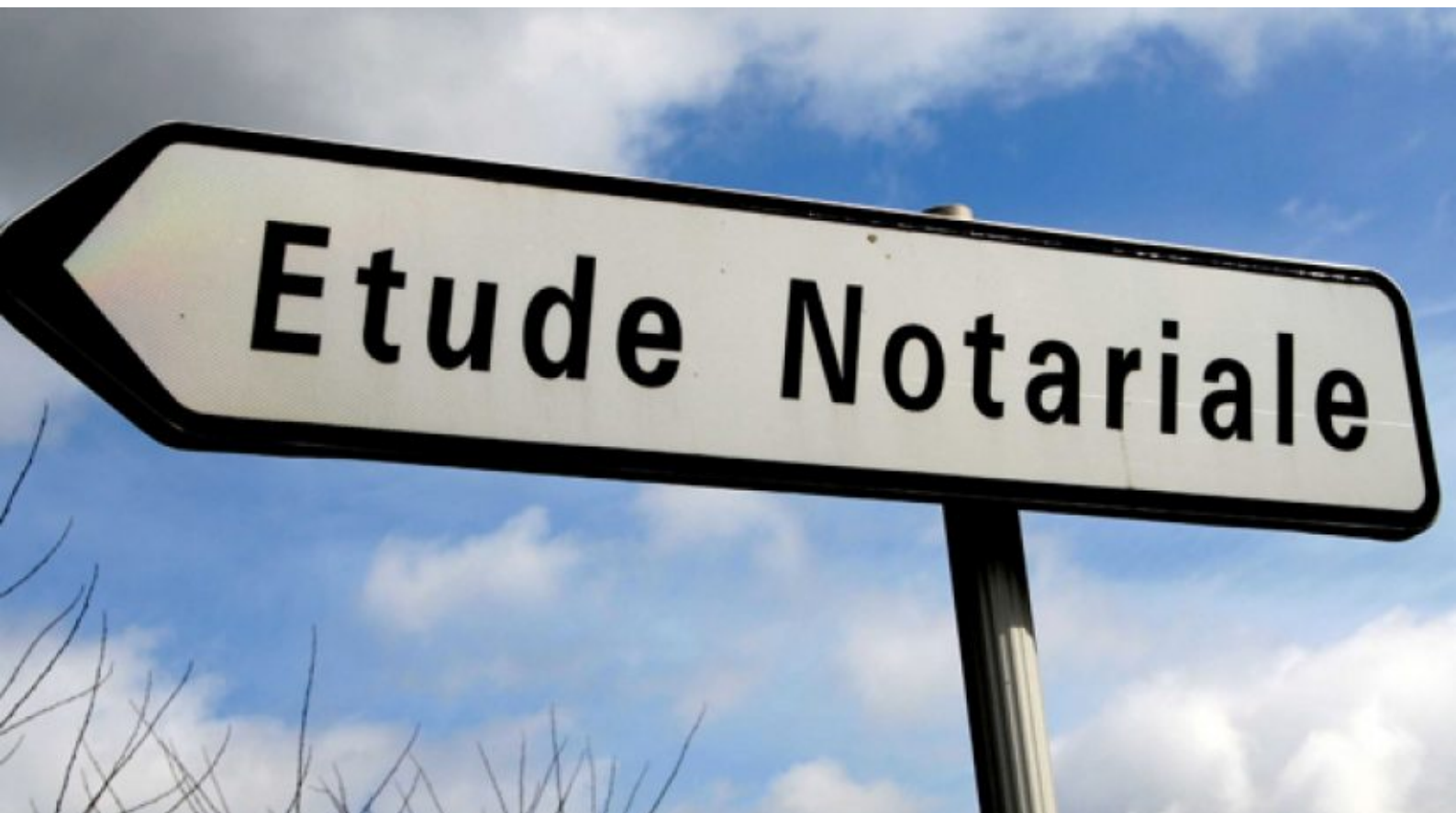
Une grande histoire de management



Macronique notariale

## Etre chef d'entreprise c'est prendre des risques évalués et non inconsiderés !

Les défauts que l'on prête aux notaires ne sont-ils pas les qualités attendues pour diriger une entreprise ?



Par Bruno Bédaride, notaire

**Etre chef d'entreprise c'est prendre des risques évalués et non inconsiderés !**

Les défauts que l'on prête aux notaires ne sont-ils pas les qualités attendues pour diriger une entreprise ?

En France, l'éligibilité à la fonction de managing director nécessite seulement d'être ingénieur d'une grande

école ou diplômé d'une école de commerce sans aucun enseignement complet en matière de management et de gestion du risque.

## **Pourquoi aux États-Unis d'Amérique faut-il avoir été lawyer ou être docteur en droit en Allemagne pour diriger une entreprise ?**

En effet, le chef d'entreprise établit régulièrement des contrats de façon plus ou moins formelle avec ses clients, ses fournisseurs, ses salariés, ses partenaires financiers (banquiers, investisseurs en capital ou obligataires), ses bailleurs d'immeubles et ses concurrents et doit les gérer.

Avant de conclure un contrat, faut-il encore s'assurer de sa faisabilité non seulement économique et financière mais aussi juridique, fiscale et comptable, ce qui est rarement fait en France concernant ces trois derniers points et ce, quelle que soit la taille de l'entreprise. Sans ce travail préalable, le chef d'entreprise s'expose à des risques de contentieux, de redressement fiscal, de perte de rentabilité, dont le coût sera infiniment supérieur à l'investissement nécessaire à la mise en place de contrats efficaces, voire qui ruineront l'opération en cas d'impossibilité avérée ultérieurement.

Qui mieux que les juristes possède cette culture si particulière pour savoir négocier des contrats et les mettre œuvre ? Les défauts que l'on prête souvent aux professionnels du droit et en particulier aux notaires, ne sont-ils pas en réalité les qualités nécessaires pour gérer les risques propres à l'établissement et au suivi des contrats d'entreprise ?

“Les défauts que l'on prête souvent aux professionnels du droit et en particulier aux notaires, ne sont-ils pas en réalité les qualités nécessaires pour gérer les risques propres à l'établissement et au suivi des contrats d'entreprise ?”

Conséquence de la nature juridictionnelle de l'acte authentique, le notaire est obligé d'assurer non seulement sa conformité avec la loi mais aussi sa mise en œuvre efficace.

L'expertise patrimoniale du notaire pour ceux qui ont l'expérience de la tenue du secrétariat juridique et fiscal des holdings animatrices et de sociétés, est donc un véritable atout pour savoir mettre en œuvre les actions industrielles et commerciales nécessaires à la croissance des entreprises.

A travers différentes chroniques à suivre, nous allons tenter de démontrer comment le chef d'entreprise doit organiser et gérer son entreprise en intégrant en amont le paramètre juridique dans sa prise de décision, notamment en matière contractuelle. Ce mode de management permet ainsi de maîtriser les risques inhérents aux opérations projetées, en écartant du processus décisionnel les dimensions psychologiques et émotionnelles - corollaire de l'inculture juridique des acteurs économiques français - qui entravent l'efficacité du travail des juristes.

**En savoir plus sur...**

**[Maître Bruno Bédaride, notaire à Paris](#)**

Publié le 05/10/2015

Catégories :

Droit & juridique / Finance & Gestion / Prévoyance & Risk-management / Macronique notariale, par Bruno Bédaride /

